

Armoiries de personne physique ou d'association familiale

A.Gt 29-08-2016

M.B. 07-12-2016

La Ministre de la Culture, par arrêté du Gouvernement de la Communauté française en date du 29 août 2016 a accordé, conformément à l'arrêté du 14 octobre 2010, l'enregistrement des armoiries de personne physique ou d'association familiale suivantes :

108. M. MALLIAR-BERNARD Jean-Pierre, né à Rocourt le 25 août 1972 et M. MAILLARD Vincent, né à Chimay, le 2 juillet 1962 : de sinople au pairle versé, accompagné à dextre et à senestre d'un maillet et en pointe d'une porte, le tout d'argent. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins de sinople et d'argent. Cimier : un maillet de l'éco. Dévolution : pour : 1) le requérant Jean-Pierre MALLIAR-BERNARD ainsi que ses descendants porteurs du nom et pour les descendants porteurs du nom MALLIAR-BERNARD issus de Jean-Pierre MALLIAR (1936-1972) et d'Andrée OLBRECHTS (1944), qui le souhaitent ; 2) le requérant Vincent MAILLARD, cousin du premier requérant, ainsi que pour ses descendants porteurs du nom et les descendants porteurs du nom MAILLARD issus de Jacques MAILLARD (1921-2007) et de Thérèsia SCHOBENS (1922-2009), qui le souhaitent ; Les deux requérants étant issus de Charles MAILLARD (1761-1822).

